

La restitution aux communes des données de population légale en décembre 2011 et les réactions des communes

François Clanché



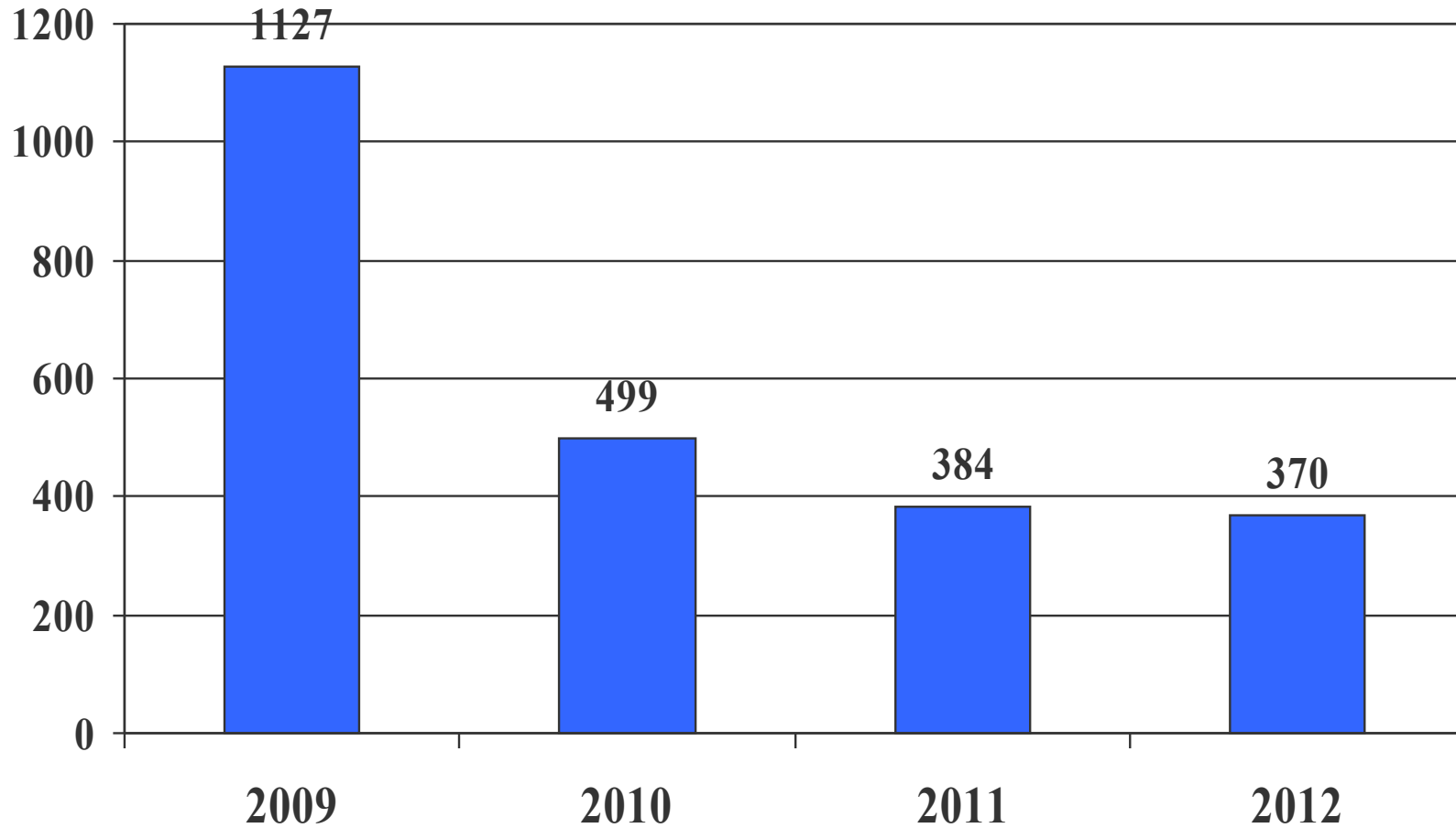
La restitution des données de population légale en décembre 2011

- Les chiffres millésimés au 1er janvier 2009
- Envoyés à 36 540 communes dans le semaine du 12 décembre 2011
- Ou apportés par les directeurs(trices) régionaux(ales) de l'Insee à 180 maires lors de visites :
 - Franchissement du seuil des 10 000 habitants
 - Baisses de population inhabituelles
 - Difficultés spécifiques
- Publiées au Journal Officiel (et sur insee.fr) le 29 décembre

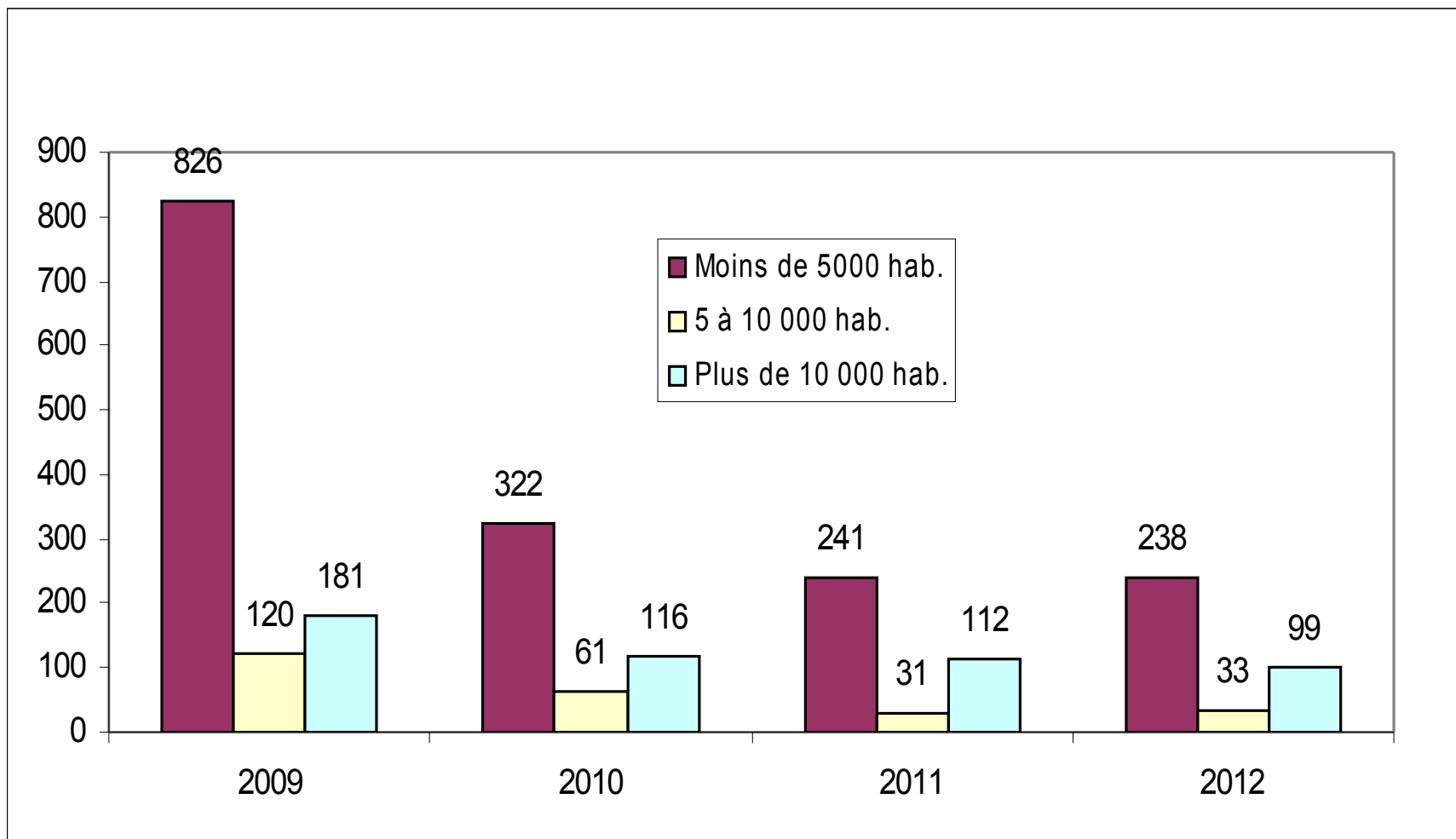
Quelques chiffres

- 36 722 communes, dont 955 de plus de 10 000 habitants
- au total, 64 304 000 habitants (population municipale), soit 340 000 de plus qu'en 2008 (+0,52 %).
- une croissance un peu moins rapide qu'en 2006 et 2007
- les « grandes communes » croissent toujours moins vite que les « petites »
- la population légale 2009 est plus faible qu'en 2008 dans :
 - une « grande commune » sur deux
 - une « petite commune » sur trois

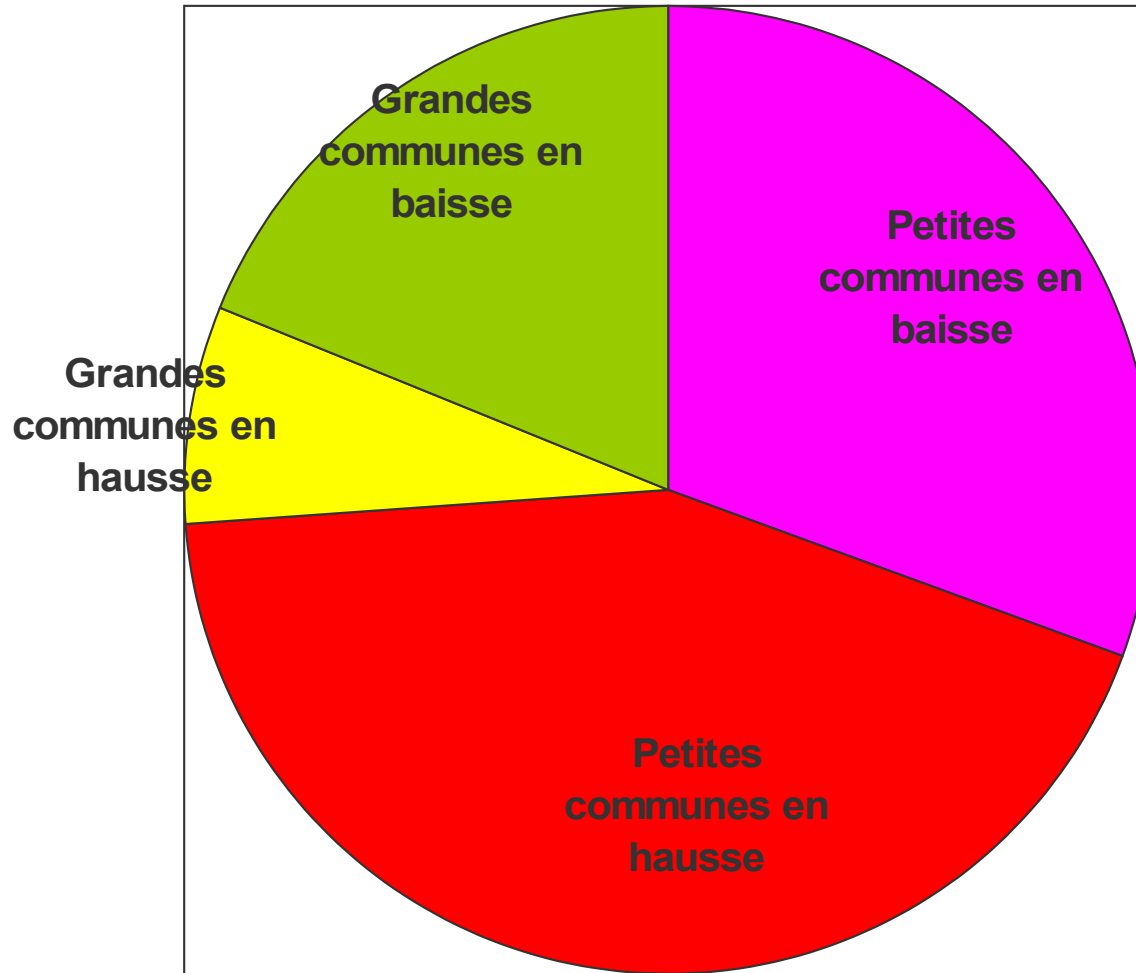
Demands d'explication adressées à l'Insee au 1er trimestre chaque année



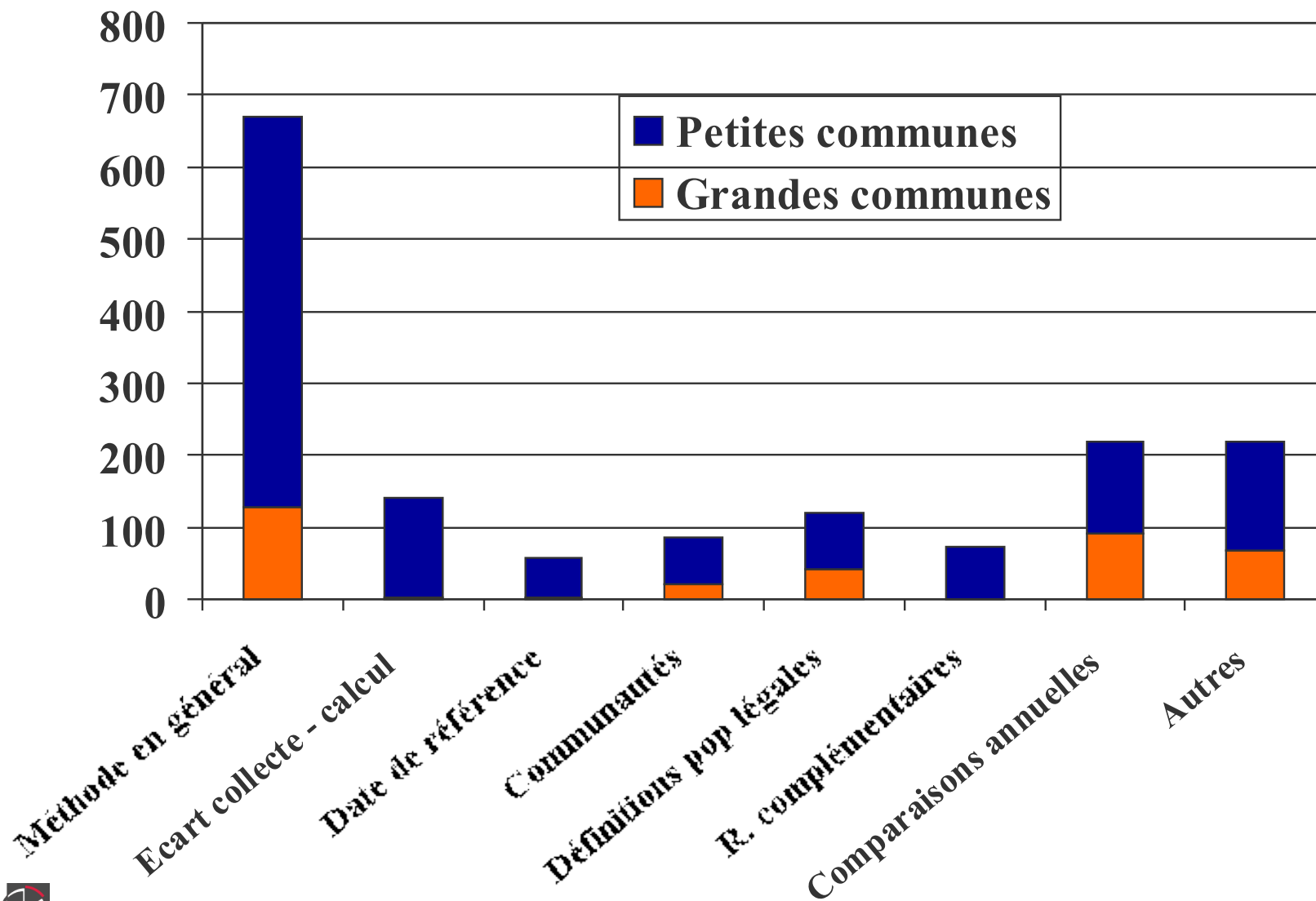
Demandes des maires à l'Insee selon les années et la taille des communes



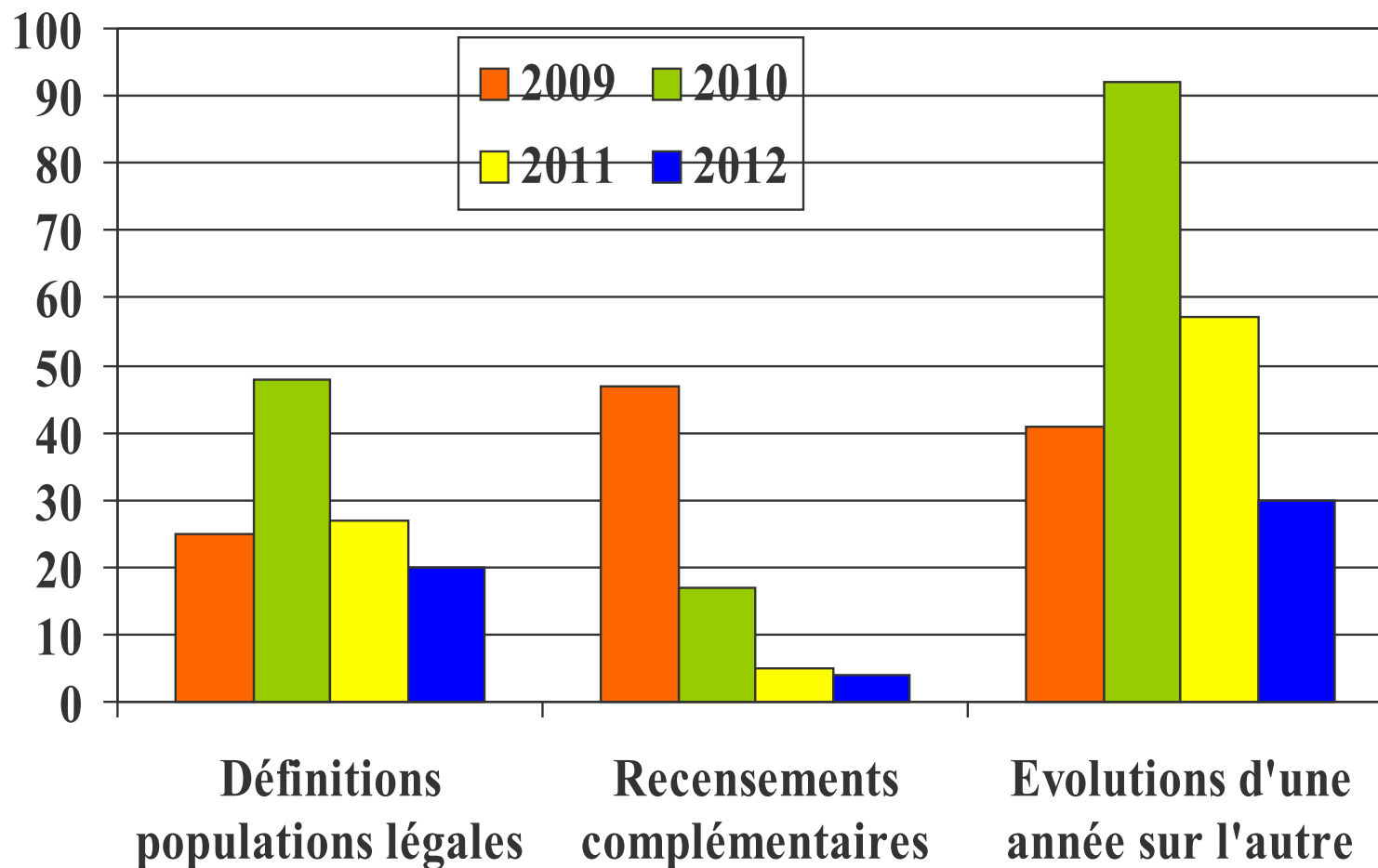
Parmi les communes qui demandent, une sur deux a une population légale 2009 inférieure à 2008



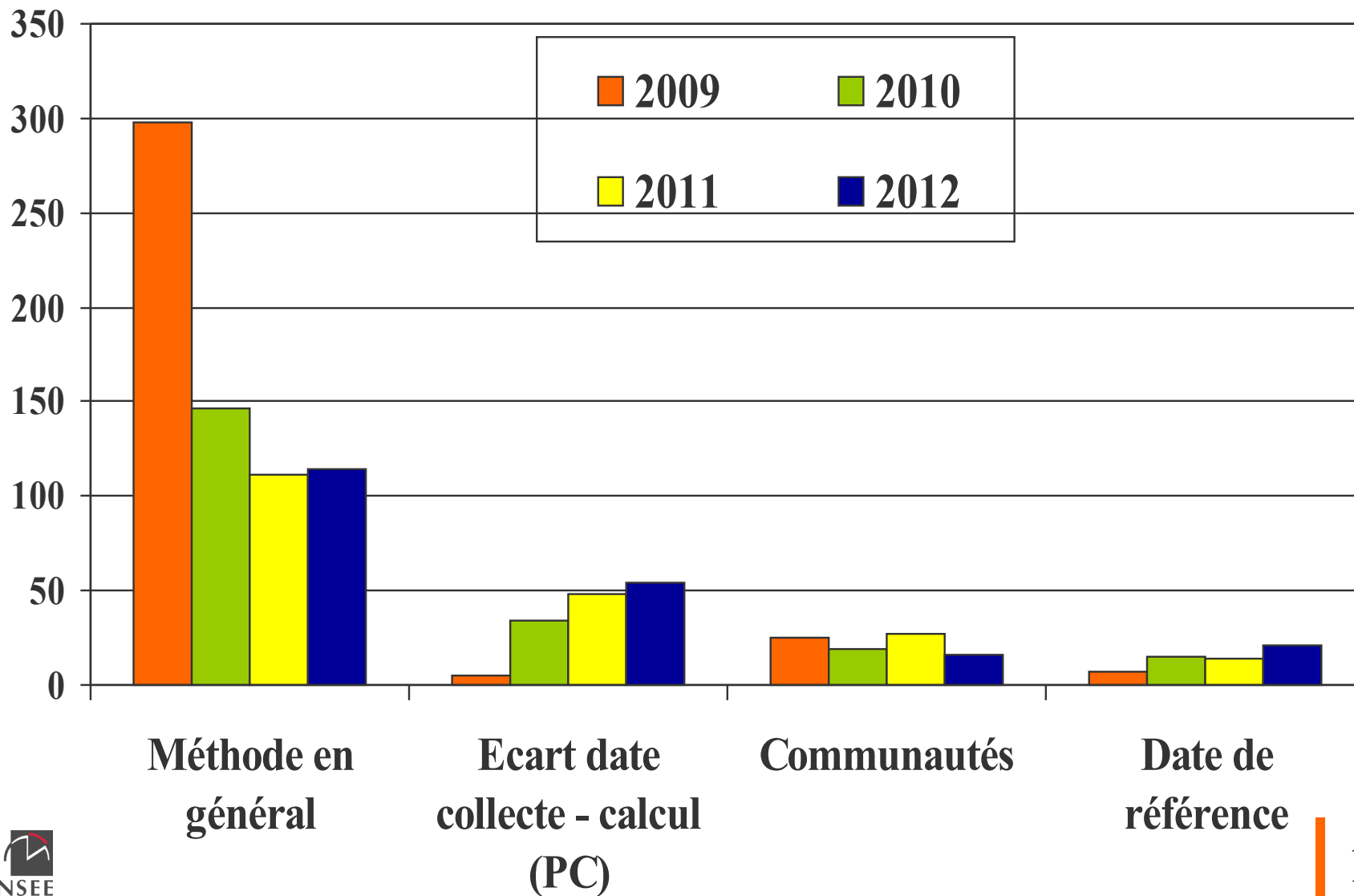
Les questions abordées lors des demandes



Évolution des sujets de préoccupation (1/2)



Évolution des sujets de préoccupation (2/2)



Les réponses aux demandes des maires

- Des réponses systématiques, par courrier, parfois aussi par visite
- Précédées d'une analyse détaillée de la situation de la commune
- Parfois une expertise à la direction générale quand le cas est complexe ou nouveau (40 cas en 2012, 66 en 2011)
- Quelques courriers adressés au directeur général de l'Insee, au Ministre de l'économie
- D'autres au président de la Cnerp
- Des recours en Conseil d'État

Quelques dizaines de ces courriers « contestent » les chiffres

- Presque exclusivement des communes dont la population légale 2009 est inférieure à 2008.
- Mauvaise compréhension de la méthode (date de référence, sondage, RIL,...)
- Impression contraire liée à d'autres indices d'évolution (permis de construire, crèches ou écoles, inscriptions électorales,..)
- Impact sur la DGF ou d'autres dotations
- La date de référence est trop ancienne pour être applicable aujourd'hui

François Clanché

